

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 27 septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 21 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER (procuration à Jérôme VALLIN jusqu'à son arrivée à la question 3/1), Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Bérangère DUBAR, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Samir EL AABBAOUI (procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée à la question 3/1), Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Jacqueline DOHET a donné procuration à Martine LAURENT.
Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Jérôme VALLIN jusqu'à son arrivée à 19 H 05.
Audrey ROBLIN a donné procuration à Bérangère DUBAR.
Daniel CARLIER a donné procuration à Georges DESAUW.
Carole DEMAURY a donné procuration à Maryline LEBRUN.
Samir EL AABBAOUI a donné procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée à 19 H 00.
Karim MAMMOU a donné procuration à Didier HOLT.

Etait absente :

Virginie BOCQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Françoise MORELLE, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence avant de démarrer l'ordre du jour, afin de rendre hommage à Mme Brigitte VIGNON, Conseillère Municipale, décédée ce 15 septembre, et qui a durant une vie entière, été très investie dans la vie municipale et associative de la Ville de Leforest.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur SZYPULA signale qu'il n'a pas reçu l'enveloppe de convocation à ce Conseil Municipal.
Monsieur le Maire répond après renseignement donné par la D.G.S., que les plis ont été remis dans les boîtes aux lettres au domicile des élus le mercredi 21 septembre 2015 entre 16 H 00 et 17 H 30 (en respect des 5 jours francs), et qu'il essaiera, de ce fait, de comprendre ce qui a bien pu se passer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2016.
- Prend connaissance des décisions du Maire prises du 15 juin 2016 au 12 septembre 2016 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Rend compte du rapport réalisé par la Chambre Régionale des Comptes, et portant sur la gestion de la Ville durant les exercices 2009 et suivants.

- Valide la modification n°2 du Budget 2016 augmentant la section de fonctionnement de 70 000 € selon les mouvements présentés en séance.
- Instaure la redevance d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité sur les chantiers provisoires.
- Instaure la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz sur les chantiers provisoires.
- Accepte le transfert des logements locatifs de la coopérative d'H.L.M. Maisons et Cités Habitat au profit de la S.A. H.L.M. Maisons et Cités Soginorpa et le maintien de garantie des prêts s'y rapportant.
- Sollicite la C.A.H.C. afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours piscine pour la partie fonctionnement, au titre de l'exercice 2015.
- Sollicite la C.A.H.C. pour bénéficier d'une participation de l'Etat au titre du financement « Territoire à énergie positive pour la croissance verte – T.E.P.C.V. » permettant le déroulement des travaux de réhabilitation de l'école Rostand.
- Valide la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (MOU) assurée par la C.A.H.C. afin de coordonner les travaux liés à la réfection de voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue Basly (coût pour la Ville : 394 122 € hors subventions obtenues).
- Valide l'octroi d'une subvention de 420 € à chacune des 34 associations ayant participé au défilé du 13 juillet 2016.
- Accepte la prise en charge à hauteur de 2 000 € du coût des frais avancés par un riverain afin de clôturer, à l'amiable, le dossier de l'issue de secours de la médiathèque.
- Valide la convention avec le F.E.C.I. pour 4 élus ayant sollicité le droit à la formation au titre de l'année 2016/2017 pour un coût de 1 200 €.
- Valide la vente de la partie habitation du 27 rue Gambetta à la S.A.U.E.S Habitat Pact pour la somme de 47 500 € (et non à la Société Soliha comme indiqué dans la délibération du 24 mars 2016 qui est de ce fait annulée.).
- Valide la convention d'occupation temporaire avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais afin d'aménager un plateau surélevé rue Lazare Carnot.
- Valide la convention avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais afin de formaliser les modalités de prise en charge de l'entretien du plateau surélevé rue Lazare Carnot.
- Valide le choix du nom de Jean-Pierre PECQUEUR comme dénomination du nouveau terrain synthétique au Stade Porez, eu égard à l'engagement de cette personnalité locale au sein l'A.E. Football Leforest durant de nombreuses années.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association Cyclo-Club de Leforest, afin de couvrir une partie des frais occasionnés dans le cadre de l'organisation du cyclo-cross du 20 novembre 2016.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Cyclo-cross de Leforest, afin d'encourager les efforts d'un jeune sportif leforestois licencié dans ce club, ayant participé au Championnat de France les 14 et 15 juillet à Rochechouart.
- Valide l'octroi d'une subvention de 200 € au Comité des Fêtes de la Gare, afin de participer au frais de l'animation musicale mise en place à l'occasion des festivités du marché aux puces du 26 juin 2016.
- Valide la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage dès cette année scolaire, permettant à une jeune leforestoise de préparer un diplôme « bac pro services aux personnes » en 3 années.
- Valide le nouveau tableau des emplois.
- Valide le régime indemnitaire reprenant la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2016.
- Valide les modifications des statuts de la Fédération d'Energie du Pas-de-Calais (F.D.E. 62), adoptées lors du dernier comité syndical.
- Adopte les termes de la modification des statuts de la C.A.H.C. en application de la Loi NOTRe.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Holt pour les questions diverses que sa liste a souhaité voir aborder lors de cette séance et y apporte les réponses.

La séance est levée à 21 H 00.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.